L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 15 MARS 1886.

## PETITES ANNONCES.

### A LOUER.

**A LOUER**—La maison 112 Douane, convenable pour magasin, restaurant, club ou pension. S'adresser à Jos. Ziegler, 8 et 10 Royale. 15 mars—2osm

### DEMANDES.

**ON demande** chez M. LEON GODCHAUX, fabricant de vêtements, 81 et 85 rue du Canal, 100 bons tailleurs pour confectionner des pantalons. 12 mars—10f

**Demande d'emploi.**—Deux jeunes Français désireraient trouver un emploi quelconque dans une famille, dans un hôtel ou un restaurant. Ils se rendront très utiles à leur patron et se contenteront d'un modique salaire. S'adresser à M. Garreau, coin Bourbon et Conti. 11 mars—10f

### A VENDRE

**A vendre**—Le salon de liqueurs connu sous le nom de "Ehrhardt Exchange," situé 46 Passage de la Bourse. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 6mars—

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Henry F. Requier.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 20 459—Division E. Attendu que Mme Ellen Norton, veuve de Henry F. Requier a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry F. Requier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15mars—15.19.24

**Succession de Antoine Sarrat.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 17.870—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Antoine Sarrat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 19 24

**D. Sivera vs Mme J. LaB. Fischer et John J. Fischer.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 9,019—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, VENDREDI, le 25 mars 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
15 mars—15,22,25

**Succession de John Miller ou Muller.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 19,468—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15mars—15 19 24

**Succession de Domingo de Goicouria.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 19,819—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 19 24

**Succession du Dr. J. H. Maille.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No19,833—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 19 24

**Succession de Emile Roques.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15.944—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 19 24

**Succession de Robert J. Ker.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,015—Division A—Attendu que William R. Ker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert J. Ker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12mars—12.16.20.

**Succession de Martha Ann Wycoff,** femme décédée de Charles E. Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,808—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles E. Nash, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8mars—8 12 17

**Succession de Mary Mitchell.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,707—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Thos Ducros, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 mars—6.11.15

**Succession de Giovanni Messina.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,737—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Desposito, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 15.

**Succession de James L. Morrison.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19.618—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lizzie M. Morrison, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 mars—6 11 15

## Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. No 20,260—George H. Balsley vs. ses créanciers.—Ordre de Cour. — Que la cession des biens du pétitionnaire George H. Balsley soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le LUNDI, 24me jour de mars 1887, à 11 heures a. m., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et sur son application pour sa décharge, et que Frank L. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire George H. Balsley soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 19 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député-Greffier.
22fév—1,8,15,22mars

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—P. Macou & Co. et Pierre Macou et Louis Philippe, individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macou & Co., vs. leurs créanciers.—No 20,142—Division D—Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Macou & Co., et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et il est de plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9fév—3f en 30 j

## AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Geier Bros vs leurs créanciers — No 20,382 — Division — —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire de la raison sociale de Geier Brothers composée de Joseph Geier et Jacob Geier, Jr. de cette ville soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 9ème jour d'avril 1887, à — heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que James Dowling, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mars—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Luigi Capuano vs Ses Créanciers—20,340—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Luigi Capuano soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le MARDI, 15ème jour de mars, 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 1er mars, 1887.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs leurs créanciers—No 20,329, division C — Ordre de Cour — Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson, composée de John D. Britton, résidant en cette ville, et John R Mayson résidant de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'avril 1887, à 11 heures a. m., pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 28 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. Richters vs ses Créanciers—No 20,395—Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire, Peter Richters, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, le MARDI, 22ème jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f en 10 j

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Jas A. Renshaw vs ses créanciers.**

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers No 20,268, Division A.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw, soit accepté pour ses créanciers que W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit insolvable, absents; qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw, soit tenue devant Omer Villeré, notaire public en cette ville, le jeudi, 24 mars 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer, sur les affaires du dit insolvent, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.
Nouvelle-Orléans, Lne., 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 fév—3f en30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Charles J. Oberle vs. ses créanciers—No 20,323 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles J. Oberle soit et est par le présent accepter par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Zacharie Spearing, notaire en cette ville, le SAMEDI, 2me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétionnaire et d'élire un syndic et de voter sur tout autre affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Marr, Jr., Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 28 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
3 mars—3f en 30 jrs

### PAR LE CONSTABLE.

**Antoine Hourguette vs August Larrieulet.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans—No. 12,209—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux encoignure Derbigny et Ursulines, JEUDI 24 mars 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Le contenu de la grocerie, aussi un lot de bois et charbon, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
15 mars—15 20 24

**Mme E. N. Cerda vs. Chas. de Lobrecou et Théophile Imbert in solido.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No. 12,171.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau, Court Buildings, à l'encoignure des rues Lafayette et Camp, le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de groceries, vins, liqueurs, une glacière à bière, tables, chaises, une table à billard (pigeon table), avec les installations, et différents autres articles, d'après l'inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
15mars—15 20 26

**J. B. Vanhorn vs. George E. Lacaze,** faisant les affaires sous la raison sociale de George E. Lacaze & Co.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No. 12,158.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'entrepôt de John Holmes & Co., coin des rues Tchoupitoulas et Girod, le JEUDI, 24 mars 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Trente [30] barils riz No 1, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans 15mars—15 20 24

**Etat de la Louisiane vs M. et Mme Sam Bandera.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 6131—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le MARDI, 15 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le contenu d'un restaurant, "bar room," comptoir, vitrine, tables, chaises, liqueurs, vins, vaisselles, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numerotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 mars—5 8 15

**P. Mahoney contre John Silvin.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 8,721—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 19 mars 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir—
Tous les droits, titres et intérêts d'une réclamation d'un procès intitulé "John Silvin vs P. Mahoney, No 8907" du docket de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et aussi (8) huit morceaux de bois 3x10 situés dans un terrain rue Enghein, entre les rues Royale et Chartres, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 mars—9 15 19

**Pfister & McKoy vs Charles Le Breton.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 12,268.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de groceries, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans. 8mars—8 13 19

**Hugh Flynn vs. G. V. Gerard.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans. No 11,315.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le MARDI, 15 mars 1887, à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans
5mars—5,8,15


# GROS LOT

# $150,000

L.S.L.

## Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000. La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

### CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

## GRANDE CHANCE

—POUR—

# UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE D.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

# LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

# Nlle-Orléans,

MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

## 100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Gros lot de $150,000.. | | $150,000 |
| 1 | .. .. de | 50,000.. | 50,000 |
| 1 | Lot de.... | 20,000.. | 20,000 |
| 2 | Lots de... | 10,000.. | 20,000 |
| 4 | Lots de... | 5,000.. | 20,000 |
| 20 | Lots de... | 1,000.. | 20,000 |
| 50 | Lots de... | 500.. | 25,000 |
| 100 | Lots de... | 300.. | 30,000 |
| 200 | Lots de... | 200.. | 40,000 |
| 500 | Lots de... | 100.. | 50,000 |

LOTS D'APPROXIMATION:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 100 | Lots d'approximation.. | $300.. | $30,000 |
| 100 | .. | 200.. | 20,000 |
| 100 | .. | 100.. | 10,000 |
| 1000 | .. | 50.. | 50,000 |

2,179 Lots s'élevant à..........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

## M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes


## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente importante par le shérif civil de la propriété de valeur connue comme le KENTUCKY COTTON PRESS,**

Ensemble avec une machine à compresser le coton, chaudières, etc., dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St-Thomas et Terpsichore, ainsi que ce morceau de terre de valeur connue comme le

**ANCHOR COTTON YARD,**

Dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Thomas, Ste-Thérèse et Bellechasse.
A crédit.
Dans l'affaire de
**M. M. Hall et J. D. Hill, exécuteurs** testamentaires, etc., vs. Keenan et Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,263—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le "Kentucky Cotton Press", incluant une machine à compresser le coton, machines à vapeur, chaudières, etc., qui s'y trouvent attachés, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St-Thomas et Terpsichore, et mesurant à peu près deux cent cinquante pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas, à peu près trois cent trente pieds de face à la rue Terpsichore, à peu près deux cent cinquante pieds quatre pouces de face à la rue St. Thomas et à peu près trois cent trente pieds de face à la rue Bellechasse.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y se trouvent, connu et désigné comme le Anchor Cotton Yard, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Theresa, St-Thomas et Bellechasse, et mesurant cent soixante pieds huit pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de trois cent trente et de face à la rue Bellechasse, et une même profondeur sur la ligne la plus près de la rue St-Theresa, s'étendant à la rue St-Thomas, sur laquelle elle a une face de cent soixante pieds huit pouces.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par les défendeurs de feu John Andrews, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., le 29 mars 1883.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre d'une somme de vingt mille dollars ($20,000) chacun, faits et souscrits par les défendeurs ici, conjointement et in solido, à leur propre ordre et par eux endossés, datés à la Nouvelle-Orléans, le 29 mars 1883, et payables en or monnaie des Etats Unis, à la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, les premiers jours de janvier fixés en 1888 et 1889 respectivement après dates—avec intérêt à partir et après leur maturité, s'ils ne sont pas payés, au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et le dit intérêt payable semi-annuellement les premiers jours de juillet et de janvier fixés en chaque année.

L'acquéreur assumera aussi le paiement de six billets portant intérêt ou coupons, tous souscrits par les dits défendeurs conjointement et in solido, à leur propre ordre et, par eux endossés, datés à la Nouvelle-Orléans le 29 mars 1883, payables en or, monnaie des Etats Unis, à la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, comme suit:

Deux sont marqués respectivement A et B. et sont de huit cents piastres ($800) chacun échéant le 1er juillet 1887 sans jours de grâce.

Deux sont marqués respectivement A et B et sont de huit cents dollars ($800) chacun échéant le 1er janvier 1888 sans jours de grâce.

Un de huit cents dollars ($800) échéant le 1er juillet 1888 sans jours de grâce et un de huit cents dollars ($800) échéant le 1er janvier 1889 sans jours de grâce.

Tous ces billets et coupons à intérêt sont garantis par hypothèque et lieu du vendeur sur la propriété ci dessus décrite conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero jne., notaire, le 29 mars 1883.

L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités du dit acte original d'hypothèque et de vente relativement aux honoraires d'avocats assurances, non aliénation, etc.

2° L'acquéreur paiera comptant une somme suffisante pour payer la réclamation des demandeurs, à savoir: la somme de trente-deux mille cinq cents dollars ($32,500) avec intérêt au taux de 8 pour cent du 29 mars 1883, sujet à un crédit de trois mille dollars $3000 payés le 4 novembre 1885, et à un crédit de trois mille dollars ($3000) payé le 21 décembre 1885, ensemble avec un intérêt de 5 pour cent sur le montant du dit principal et intérêt pour honoraire d'avocat, aussi bien que les frais du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dus sur la dite propriété.

3° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre pour la somme de seize mille deux cent cinquante dollars ($16,250) souscrit par les défendeurs conjointement et in solido à leur ordre et par eux endossé daté du 29 mars 1883 et payable le 1er août 1887 et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la souscription jusqu'à parfait paiement—garanti par hypothèque et lien du vendeur (cependant les deux billets et les six coupons intérêt écrits en premier lien dans ces conditions, ayant précédence) conformément à un acte passé pardevant André Hero jne., notaire, le 29 mars 1883. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités du dit acte original d'hypothèque et de vente, etc.

4° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux.

Et, si après que les deux billets et six coupons intérêt précédemment décrits ont été assumés—la différence du prix d'adjudication n'était pas suffisante pour couvrir les différentes sommes mentionnées dans les 2ème et 3ème stipulations des conditions de la vente, alors après l'assomption des dits deux mois et six coupons-intérêt et du paiement au comptant des frais du procès et de la vente et des honoraires d'avocats ainsi que des taxes de ville et d'Etat dues sur ladite propriété—le reste du prix d'adjudication doit être réparti proportionnellement au pro rata entre le montant de la réclamation des demandeurs (ainsi que décrite en second lieu dans les dites conditions) et le montant du billet à assumer (ainsi que décrit en troisième lieu dans les dites conditions). L'acquéreur devant payer comptant la somme au pro rata s'ajoutant à la réclamation des demandeurs et garder en sa possession la somme au pro rata échéant au dit billet troisièmement décrit—assumant le paiement dudit billet jusqu'à concurrence du dit pro rata lui revenant.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mars—8,15 22,29—avril 5 9

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**C. Doyle & Co. vs John D. O'Neil.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,291—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le consentement des parties, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 mars 1887, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans un certain bail du magasin ou local, au coin des rues Calliope et Liberté. Le dit bail est fait à partir du 15 décembre 1886 au 15 décembre 1887 à raison de $40 par mois.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—

### ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot assorti de quincaillerie, stoves, vaisselle, ferblanterie, etc.

**Mme P. Levy, veuve de S. Levy vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,432—En vertu d'un ordre de vente daté le 11 mars 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, ci-après désignés, le MERCREDI, 16 mars 1887, à 10 heures et demie a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local, No 256 rue Sud Remparts.
Tout le contenu du dit local, comprenant un fort stock de quincaillerie, stoves, vaisselle, ferblanterie, coutellerie, et un assortiment d'articles pour maison, etc., le tout d'après un inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mars—13,14,15,16

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Machines, Bouilloires, Pompes, etc, Aussi Des droits de patente de valeur.**

**Wilson Garrity & Cie vs Southern Glycerine & Stearine Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,785—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 23 mars 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Au local coin des rues Peters et Céleste, tout et séparément les machines, appareil, bouilloires, pompes et stock des défendeurs—contenus dans le local au coin sud-ouest des rues Peters et Céleste dans le premier district de cette ville—d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

2° Aussi, le droit, titre et intérêt des défendeurs dans toutes les patentes ou patente, droits qui leur ont été transférés par R. Globermann, d'après un acte pardevant John Bendernagel, notaire, à la date de ——— 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 mars—12 15 19 23

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Groceries. Groceries, Groceries.**

**Un fort lot assorti de groceries, vins, liqueurs etc. Aussi un lot de comptes ouverts, coin des rues Dryades et Félicité.**

Mme Barbara Glaser, veuve de A. Nikell, vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 20.397.—En vertu d'un ordre de vente, daté 11 mars 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le VENDREDI 18 mars 1887 à 10 heures et demie a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local coin des rues Dryades et Félicité:
1. Un fort lot assorti de groceries de choix et de famille, vins, liqueurs, comptoirs, installations, étagères, effets mobiliers, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.
2. Aussi un lot de comptes ouverts.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mars—12 13 14 15 16 17 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James Lewis vs. Ses Créanciers—No. 19,428—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de James Lewis, insolvable, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour du mois de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes et conditions de la vente des propriétés immobilières et autres biens remis par le dit insolvable.
Nouvelle-Orléans, 3 mars 1887.
(Signé): ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
4 mars—

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété améliorée de valeur près du marché St Bernard.**

Succession de Mme Barbara Crespin—No. 18,587—Division D.

Mme Mary Laskey, tutrice, vs. Succession de Antoine Crespin, absente.—No. 19,457—Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté 3 mars 1887, dans l'affaire No 18 587 ci-dessus mentionné, et en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1887 et signé le 14 février 1887, dans l'affaire No 19,457 ci-dessus mentionnés, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certaines portions de terre ensemble avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situées dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Bernard, Robertson, Laharpe et Claiborne, désignées par les lettres A et B sur un plan du dit ilet fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, le 9 mars 1887 et déposé au bureau du shérif civil, mesurant, au pied américain, conformément au dit plan comme suit, à savoir:

La portion de terre "A" forme l'encoignure St-Bernard et une allée qui se trouve entre la dite portion de terre et le marché St Bernard et mesure soixante-quatre pieds de face à la dite allée par quatre-vingt treize pieds de profondeur et de face à la rue St Bernard, soixante douze pieds trois pouces et cinq lignes sur l'autre côté qui le divise de la portion de terre désignée par la lettre "B" sur le dit plan et vingt-six pieds trois pouces et sept lignes dans le fond.

La portion de terre "B" touche à la portion "A" et mesure cinquante-trois pieds onze pouces et six lignes de face à la dite allée, sur une profondeur sur le côté touchant à la dite portion de terre "A" de soixante-douze pieds trois pouces et cinq lignes, et sur l'autre côté, vers la rue Laharpe, de quarante quatre pieds neuf pouces et mesure dans le fond (qui est la continuation de la ligne du fond de la portion de terre "A") soixante pieds cinq pouces et deux lignes.

Lesquelles portions de terre sont composées de trois lots de terre désignés par les numéros 1, 2 et 3 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 juin 1875, déposé pour référence au bureau du shérif civil.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste du prix d'adjudication à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et garanti par privilège et lien du vendeur et toutes les clauses usuelles.

Actes de vente pardevant John Bendernagel notaire, aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15mars—15 22 29 av5 12 16

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Groceries, Groceries, Groceries**

Un grand assortiment de Groceries, Vins, Liqueurs, etc.

**Emile Formentel vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,130—En vertu d'un ordre de vente, en date du 14 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 25 mars 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot assortie de groceries fins, vins liqueurs, effets mobiliers, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau. Maintenant à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Et syndic dans l'affaire ci-dessus.
15 mars—15,19,22,25

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**William McNamara vs Mme Margarette Guérin, exécutrice d'Edmond Meehan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Franklin Troisième District de cette ville, désigné comme numéro quinze, dans l'ilet numéro quatre sur un plan original fait par le voyer de ville, le quatorzième jour de mai 1831, déposé dans l'étude de feu Carlile Pollock, notaire en cette ville, le 30 mai 1831, et borné par les rues Champs Elysées, Villeré (anciennement Girod) Robertson (anciennement Saint-Jean Baptiste) et Marigny; le dit lot mesure au pied anglais, quarante pieds de face aux Champs Elysées, entre Villeré et Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds borné en haut par le lot numéro seize et en bas par le lot numéro quatorze, et dans le fond par le lot numéro dix huit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Acquis par feu Edmond Meehan de Rhodie Brans, épouse d'Oliver Spriggs par acte passé pardevant Michael Genoon notaire en cette ville en date du 26ème jour d'octobre A. D. 1850.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8.15.22.29—avril 5.9

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée, formant le coin nord ouest des rues Baronne et Girod.**

**Dr. E. B. Marmillion vs. Dr. Louis Charles Roudanez.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,870—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, au coin des rues Baronne et Girod, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Dryades et Lafayette, lequel terrain est désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte d'hypothèque passé pardevant C. V. Foulon, notaire, le 22 décembre 1866, lequel terrain mesure, en mesure américaine, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Baronne, sur soixante trois pieds dix pouces, et trois lignes de profondeur et face à la rue Girod, laquelle profondeur inclut la largeur d'une allée en commun au fond du dit lot, laquelle allée fait face à la rue Girod et mesure trois pieds dix pouces et trois lignes de largeur sur cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
1ermars—1 8 15 22 29—2 avril

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**W. S. Benedict vs. Nathaniel Hill.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement ville et la paroisse Jefferson), désigné par le numéro onze de l'ilet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadiz et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex notaire, le 9 janvier 1836, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1mars—1 5 8 15 22 29 av2

## VENTES A L'ENCAN,

### Aux Bouchers

**Ventes de Moutons et Bœufs.**

N. O. AUCTION MARKET CO.,

North Front near Canal St.

LUNDI, 14 mars, à 4 heures de l'après midi, grande vente de moutons et bœufs, en aussi grande quantité que pourront le désirer les acheteurs.

Les ventes se continueront sans interruption chaque jour à la même heure.

La compagnie est dès à présent à même de satisfaire tous les acheteurs et de remplir tous les ordres qui pourraient lui être donnés quelqu'importants qu'ils soient.

Emplacement central, prix les plus modérés.
15 mars—

### PAR MATHER & HOMES.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Meubles de maison et effets mobiliers, literie, matelats, tapis, nattes, etc.**

Succession de Rachel R. Goldsmith.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,170.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—JEUDI, 17 mars 1887, à 10 heures et demie a. m., au local No 154 rue Carondelet, entre Girod et Lafayette, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 8 mars 1887, pour le compte de la succession de Rachel R. Goldsmith, décédée, à l'encan, il sera vendu tous les meubles de maison et effets mobiliers que contient la dite résidence conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la cour ci-dessus.
Conditions—Comptant avant livraison.
6mars—à date.

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

**Meubles de maison, etc.**

**Succession de Theresa Starr.**

No 20018—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—MARDI, le 15 mars 1887, à 11 heures A. M., à la résidence No 338 rue des Remparts encoignure Calliope, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887, savoir:
Un lot de meubles de maison, etc.
Conditions—Comptant.
4 mars—4,12,15.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR J. V. GOURDAIN.

**Une résidence en briques à un étage, converte en ardoises, dans le Deuxième District, No. 86 rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourbon.**

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Dauphine, Toulouse et Bourbon, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 91 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent cette maison résidence devanture en briques couverte en ardoises ayant quatre chambres, un cabinet et galerie dans le fond. Dans la cour une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises avant deux chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres à l'étage supérieur, chambres à laver, cave, lieux d'aisance, installation de gaz dans toute la bâtisse de la façade.

CONDITIONS—Une moitié comptant le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de garanti. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5,12,19

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriétés de valeur améliorées et non améliorées dans les Troisième et Septième Districts.**

Trois cottages doubles converts en ardoises, rue Pauline, entre Marais et Urquhart.

Deux cottages neufs, élégants et simples, couverts en ardoises, rue Pauline, entre Marais et St Claude, en face du square Macarty.

Le cottage double couvert en ardoises, No 73 rue Bartholomew, entre Bourgogne et Remparts.

Huit bons terrains rue Pauline, entre Marais et Urquhart.

Le cottage simple à un étage, rue Zimpel, entre les rues Léonidas et Jefferson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18 643.

Succession de Charles Martens.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau, No 79 rue Bienville —SAMEDI 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A rendu le 31 janvier 1887 et signé le 4 février 1887, il sera vendu, à l'encan, les propriétés décrites ci après, appartenant à la dite succession, à savoir:

1° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le No 1, dans l'ilet borné par les rues Pauline, Marais, Indépendance et Urquhart, formant le coin des rues Pauline et Marais, et mesurant 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Pauline, sur une profondeur et de face à la rue Marais de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage double à un étage couvert en ardoises ayant de chaque côté deux chambres et une cuisine, latrine, écurie, citerne en commun et lieux d'aisance.

Aussi, au fond du terrain, une dépendance faisant face à la rue Marais.

2° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et ilet que le terrain ci-dessus, désigné par le No 2, mesurant 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage double à un étage, couvert en ardoises ayant de chaque côté 2 chambres et une cuisine.

3° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que les terrains précédents, désigné par le No 3, mesurant 31 pieds de façade rue Pauline sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes. Les améliorations comprennent un cottage double à un étage couvert en ardoises, ayant de chaque côté deux chambres et une cuisine, citerne en commun lieux d'aisance; aussi une écurie à l'arrière.

4° Huit terrains dans le même district et ilet que le terrain ci-dessus désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, les lots Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Le lot No 11 forme le coin des rues Pauline et Urquhart et mesure 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Pauline sur une profondeur et une façade sur la rue Urquhart de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes. Etant les mêmes que les terrains acquis par le dit Charles Martens, par un achat de J. C. Davidson d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire en cette ville le 7 juillet 1870, et par un jugement du 31 janvier 1873 rendu par la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Caroline Martens née Albert, No 14 045 du Docket de la dite cour. Les actions des mineurs Louisa, Charles, Johanna et Caroline Martens, dans la succession de leur mère Caroline Martens, a été adjugée au dit Charles Martens.

5° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désigné comme lot No 7, dans l'ilet borné par les rues Pauline, Marais, Independance et St Claude sur un plan dressé par O. J. Morel le 31me jour de mars 1876 déposé au bureau de T. Guyol, notaire, en cette ville, comme plan M.

Le dit lot, d'après le dit plan, mesure 31 pieds de face à la rue Pauline sur 123 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple, couvert en ardoises, ayant 2 chambres, cuisine, citerne et lieux d'aisance.

6° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le lot No 8 dans l'ilet borné par les rues Pauline, Marais, Indépendance et St Claude, sur le plan mentionné ci-dessus, formant le coin des rues Pauline et Marais, le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur et une façade sur la rue Marais de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises, ayant deux chambres, cuisine, citerne et lieux d'aisance.

7° Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bartholomew, Bourgogne, Mazant et Remparts, mesurant 30 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double couvert en ardoise renfermant de chaque côté deux chambres et une cuisine, avec cave, lieux d'aisance, dépendance dans la cour couverte en ardoises.

Ce morceau de terre est le même qui a été acquis par le dit défunt de Henry Webrman, par acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire de cette ville, le 3 mars 1880, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 113, page 65.

8° Un certain lot avec ses édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans l'ilet borné par les rues Zimpel, Léonidas, Third et Jefferson, désigné par le numéro onze, sur un plan dressé par W. H. Williams, arpenteur, en date du 29 décembre 1873, déposé en l'étude de C. C. Porter, ancien notaire, mesurant 30 pieds de face à la rue Zimpel sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage à un étage, renfermant trois chambres et une cuisine, une chambre dans les mansardes, avec galerie sur la façade, cave, lieux d'aisance, pêcherie et figuiers.

Conditions—La moitié ou plus, au choix de l'acquéreur, au comptant; le reste à un an de crédit, représenté par les billets des acquéreurs à leur propre ordre, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à leur paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat et toutes les autres garanties ordinaires.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication et devront faire sur les lieux un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 mars—5,12,19,26—avril 2.9.

### PAR B. ONORATO.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le contenu d'un Restaurant,**

Au No 18 Passage de la Bourse.

Dans l'affaire de P. Richers vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 20.395.

**Vente provisoire de Syndic.**

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 18 rue Bourbon—MERCREDI, 16 mars 1887, à 11 heures du matin, au local No 18 Passage de la Bourse, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 10 mars 1887, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le contenu du Restaurant situé au No 18 Passage de la Bourse, consistant en tables, chaises, vaisselles et verreries, miroirs, plaques, linge de tables, stoves, installations de cuisine, meubles de maison et autres effets, etc. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
12 mars—à date

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Chapeaux, Casquettes, Ombrelles, Cannes, Fixtures, Bail non-expiré, etc., le contenu du magasin connu sous le nom de "ORPHAN HAT STORE."**

Dans l'affaire de Emile Larousini vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 20,284.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 19 mars 1887, à 11 heures du matin, sur les lieux sous l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un décret de l'hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 7 mars 1887, je vendrai la propriété ci après décrite, à savoir:

Le contenu du dit magasin comprenant chapeaux, casquettes, ombrelles, cannes, vitrines, comptoirs, miroirs, chandeliers et des comptes courants. Aussi le terme non échu d'un bail, savoir: pour les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre étant payés. Les mois d'avril, mai et juin dus au taux de $90 par mois conformément à un bail en litige No 20,270, Division A, C, D, C, intitulée compagnie de l'hôtel St-Charles contre E. Larousini. Le tout d'après un bilan enregistré.
Conditions—Comptant. 8 mars—8, 14, 19

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR W. I. HODGSON.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence, Ecuries, Meubles, Charrettes, Chevaux, Barouche, Harnais et Effets mobiliers.**

**Deux lots de terre,** Coin des rues Jersey et Soniat.

Succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés.

Conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, au local coin des rues Jersey et Soniat, Sixième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Wm. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 8 mars 1887, Dossier de la Cour, No. 20,024, pour le compte de la succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan—

**Un lot de meubles de maison et effets mobiliers,** aussi deux chevaux, deux charrettes, barouches, harnais, bouilloire, etc., conformément à un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.

**Et le Samedi, 16 avril 1887,** à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, et conformément au même ordre ci-dessus mentionné, il sera vendu:

**La résidence en bois à deux étages,** avec écuries, dépendances, citerne, etc. La maison ayant 4 chambres situées au coin des rues Jersey et Soniat, dans le Sixième District de cette ville, et **deux lots de terre** désignés par les Nos. 7 et 8 qui sont contigus et mesurent, No 7, 31 pieds et le No 8, 30 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 110 pieds chacun, et formant le coin des rues Jersey et Soniat (dans l'ilet No 13), borné par les rues Laurel et Dufossat.

Conditions—Pour propriété foncière—un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux, et en plus les taxes de 1887 assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant J. Henry Forcelle, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13mars—13,20,27—4,10,13 14,15 avr. à date.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

# Propriété

## RUE DAUPHINE,

**Vis-à-vis l'Eglise St-Vincent de Paul.**

Succession de Kunegunda Brunner, épouse de Henry Luhring.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,050.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 9 avril, 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887 pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Montégut, Clouet et Royale, mesurant, en mesure française, 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie maison à deux corps de logis converte en ardoises connue par le numéro municipal 630 rue Dauphine, ayant 4 chambres, bâtisses dans le fond attenantes à la maison, ayant 4 chambres, cuve, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste en un crédit de 1 et 2 ans avec billets d'acquéreur datés du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur et 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets ou une portion et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assurera la propriété et transférera la police au porteur des dits billets. Il assumera le paiement de toutes les taxes dues durant l'année 1887 en sus du prix d'adjudication et déposera entre les mains de l'encanteur 10 pour cent au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5mars—5 12 19 26 av2 9

## Propriété rue Mandeville.

**Succession de M. et Mme J. B. Luine.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureau 46 rue Royale.—SAMEDI 9 avril 1887, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mars 1887 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville Marigny, Moreau et Casacalvo, mesurant 40 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur irrégulière, et une profondeur sur une partie seulement est de 120 pieds faisant une partie du lot désigné comme numéro 103 sur le plan original du faubourg Marigny.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5,12 19 26—avril 2 9

### PAR C. E. GIRARDEY & CO.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de John Page**

No. 20 084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

**Propriétés de choix dans le premier, quatrième et sixième districts, pour résidences. Garanti un bon placement.**

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 9 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine entre les rues Natchez et Gravier, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 mars 1887, pour effectuer le paiement des dettes de la dite succession, et faire en date du 8me jour de mars 1887, rendu dans la succession ci-dessus, de la propriété ci après décrite, à savoir—

**Dans le Premier District.**

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Annunciation, Erato et Gaiennie, mesurant chacun 19 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent étant une résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis, désignée par les Nos 34 et 36 rue Constance. No 34 est loué bail à raison de $440 par an jusqu'au mois d'octobre. No 36 est loué à raison de $240 par an, elle est construite retirée de la banquette, avec parterre ornemental et galerie de devant et corridors en haut et en bas, ayant 10 chambres sur chaque côté dans la bâtisse principale et les dépendances.

**Quatrième District.**

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Coliseum, Chesnut, Washington et Sixième désigné par le No 5 dans l'ilet 185, mesurant 50 pieds plus ou moins, de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 125 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations, un joli cottage en bois à un étage, avec mansarde, à deux corps de logis, désigné par les Nos 246 et 248 rue Coliseum, No 246 loué à raison de $180 par an, No 248 loué à raison de $144 par an, construit retiré de la banquette, ayant de chaque côté une allée pour voiture et contenant 5 chambres, une écurie et une grande cour sur chaque côté.

**Dans le Sixième District.**

3° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tolédano, Camp, Magasins et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 18 et 19; le lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 161 pieds 4 pouces entre lignes parallèles, le lot No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand shop de charpentier en bois, couvert en ardoises, et touchant à la propriété quatrièmement décrite faisant face à la rue Tolédano.

4° Deux certains lots de terre situés dans le 6ème district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tolédano, Camp, Magasins et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 23 et 24, mesurant chacun 32 pieds 4 pouces de face à la rue Tolédano, sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à deux étages, à deux corps de logis, avec une bâtisse à trois étages dans le fond désignée par les Nos 176 et 178 rue Tolédano. No 176 est loué à raison de $240 par an, No 178 est occupé par M. John Page.

Les deux corps de logis renferment chacun deux salles à manger et neuf belles chambres à coucher, avec citerne, gaz, galeries devant et derrière, et le reste du terrain du côté de la rue du Camp pour améliorations ultérieures, promenade et jardin.

Une moitié d'intérêt indivise dans la propriété quatrièmement ci dessus décrite appartient à la succession susdite. Les propriétaires de l'autre moitié prennent part à cette vente.

Tous les autres détails seront mentionnés au jour et au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus, au gré des acquéreurs, comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection des dits billets. Les édifices devront être assurés et les polices transférées aux porteurs des billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 en sus du prix d'adjudication. Il devra aussi être fait un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 mars—9 12 19 26—avril 2 9

**Edmond Marchesseau vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,812—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles A. Carrière syndic provisoire de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour:
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 mars—12,16,20

## VENTES A L'ENCAN

### PAR HENRY STERN & CO.

**Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.**

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI 15 mars 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 15mars—

### PAR W. I. HODGSON

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**UN JOLI COTTAGE.**

**Coin Constance et de l'Avenue Peters,** En face de l'Asile Poydras.

**Succession de Mme Louisa Bosen, femme décédée de Wm Cannon.**

A au long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 3 mars 1887, Dossier No 16,634, dans l'affaire de la succession de Mme Louisa Bosen, femme par un premier mariage de Wm Vanderbrook, décédé, et par un second mariage de William Cannon, il sera vendu à l'encan.

**Le joli cottage en bois,** formant le coin sud est de l'Avenue Peters et de la rue Constance, ilet No 187 ou "B" borné par les rues Laurel et Octavia. 6me District de cette ville, ayant 6 chambres, un hangar, lieux d'aisance etc., et 2 citernes en bon état, et valant environ $15 ou $20 par mois.

Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur l'Avenue Peters de 120 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, conformément à un plan à l'endroit de la vente.

La propriété se trouve entre une double ligne de chars et est véritablement une charmante petite maison.

**Conditions.**—Une moitié comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 p. c. d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 p. c. payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en plus de l'adjudication. Acte de vente pardevant Paul Rouch, esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mars—6, 13, 20, 27, avril 3, 9.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME MARY MITCHELL.

**Propriété de valeur améliorée**

Dans les

**Premier et Quatrième districts.**

La RESIDENCE en BRIQUES avec JARDIN, Coin des rues Jackson et Camp.

Aussi rue Julia et contigue au moulin à riz de ERNST.

Et rue Notre-Dame, derrière les propriétés ci-dessus.

**Terres dans la paroisse Livingston.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No. 18,707.

Vente pour une division d'intérêts.

A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—le SAMEDI 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, actuellement en congé, daté le 30 septembre 1886, dossier No 18 707, dans l'affaire de la Succession de Mme Mary Conolly, femme de John Mitchell tous deux décédés pour un partage d'intérêts entre les héritiers tous d'âge et pour payer les legs et dons, il sera vendu à l'encan.

**Quatrième district—Coin des rues Jackson et Camp.**

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson Philip, Camp et Chestnut, formant le coin des rues Camp et Jackson et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson sur 125 pieds de profondeur et face à la rue du Camp mesure américaine et entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages couverte en ardoises, comme le No 201 rue Jackson, ayant un large corridor au centre, avec deux étages, quelque douze chambres, en bon ordre, etc., et garni et installation de gaz.

**2° Premier District, rue Julia.** Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Notre-Dame, Magasins et Tchoupitoulas, adjacent au Moulin à riz de Ernst & Co., et mesurant 60 pieds 6 pouces de face à la rue Julia sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, mesure française.

Les améliorations comprennent une **bâtisse en briques à trois étages avec toit en ardoises** ayant quelque deux boutiques sur le devant, et aussi deux autres bâtisses contiguës, comme les Nos. 101, 103 et 105 rue Julia.

**Sur la rue Notre-Dame.**

3° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district que la dernière propriété décrite ci-dessus, et qui est contigu à celle-ci dans le fond et désigné comme le No 13 et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et adjacent au moulin à riz Ferrand.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages et demi, avec toit en ardoise comme le No 91 rue Notre Dame et ayant un corridor en haut et en bas et quelque huit chambres, avec cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc.

**Terres paroisse Livingston.**

4° Les terres suivantes dans la paroisse Livingston dans l'Etat District, Greensburg et près de Springfield, Louisiane à savoir:

Le quart S. O. et le quart N. O. du quart S. O. de la section 32 et la moitié sud du quart S. O. de la section 29, et le quart N. E. du quart N. E. de la section 31, contenant 316 3/100 acres, aussi le quart S. O. du quart S. O. de la section 28, contenant 39 75/100 acres, —total 356 17/100 acres, d'après les certificats Nos 3930 et 679 —tous dans T. 7, S. de R. 6 Est.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins, et sont d'après des plans dressés par MM Williams & Patton architectes et arpenteurs lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.

CONDITIONS ET TERMES.—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un an, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, les billets à crédit seront divisés en coupons, et ces sont valables pour un règlement entre les héritiers. Un dépôt comptant de 10 pour cent qui sera fait sur les lieux de la vente.

Actes de vente pardevant John Bendernagel Esq. notaire, aux frais des divers acquéreurs qui assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en outre de leurs adjudications.
20fév—20,27 fév—6,13 20,26 mars

**Propriété de valeur vacante,**

COIN DES RUES CANAL ET CLAIBORNE.

**H. M. Hyams et als. vs. B. M. Hayes, tuteur, et als.**

Cour Civile du District—Paroisse d'Orléans.

A UN LONG CRÉDIT—A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 26 mars 1887 à midi, à la Salle d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "C" rendu le 14 février 1887 et signé le 18 février 1887 dossier No 18,252, dans l'affaire de Henry M. Hyams et als vs Bernard M. Hayes et als., à un long crédit il sera vendu à l'encan—

**DEUXIÈME DISTRICT,**

**Coin des rues Canal et Claiborne,**

CINQ TERRAINS, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Claiborne et Derbigny et formant le coin des rues Canal et Claiborne, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 27 et 28, qui sont contigus l'un à l'autre, et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No. 1 forme le coin des rues Canal et Claiborne et mesure 26 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal sur 104 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Claiborne, et contigu au lot No. 28 du côté le plus rapproché de la rue Derbigny.

Les lots Nos 27 et 28 mesurent chaque 26 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 104 pieds 5 pouces et 4 lignes. Les lots Nos. 2 et 3 sont contigus aux lots ci-dessus dans le fond, et mesurent chaque 26 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, d'après un plan dressé par MM. Williams & Patton architectes et arpenteurs; lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente, chaque terrain sera vendu séparément.

**Termes et conditions.**—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons à la satisfaction des parties intéressées, et cela et requis, un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux, et les acheteurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de leurs adjudications.

Actes de vente pardevant John G. Eustis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 fev—20,27—mars 6,13,20,26.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété triangulaire de valeur.**

Rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

**A l'encan. Pour du comptant.**

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", un daté du 14 février 1887, et l'autre, en ordre amendé daté le 18 février 1887, Dossier de la Cour No 19,365, pour le compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—

**Un terrain de valeur** de forme triangulaire, situé dans le Quatrième District dans l'ilet triangulaire borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1, mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur une profondeur à travers l'ilet de la rue Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Joséphine, et 7 pieds 3 pouces à l'extrémité de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle. Etant la même propriété acquise par l'entremise de Wurzburger, Wade et autres d'après un acte passé pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.

Les améliorations consistent en une **longue maison en bois à deux étages, toit en ardoise,** et servant comme résidences pour plusieurs locataires, avec citernes, etc., et rapportant $16 par mois.

**Conditions**—Comptant en passant les titres 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en plus de son adjudication.

Acte de vente pardevant F. B. Earhart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 fev—mars 6 13 20 27 avril 2

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JAS P. GUINAULT

**25 magnifiques vaches laitières, toutes avec des veaux.**

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 17 mars 1887, il sera vendu à 11 heures du matin, sans aucune réserve aux Casernes des Etats Unis, entrée par l'encoignure des rues Déléry et Royale, chez ... Lange —

25 belles vaches laitières, de choix, habituées à l'écurie et ayant toutes de jeunes veaux.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 12 mars—

### PAR HOEY & O'CONNOR.

**Vente par Thomas C. Porteous, tuteur légal de la mineure Mary Hall Porteous.**

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No. 17, rue Carondelet—VENDREDI, 15 avril 1887 à 11 heures du matin, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, près Gravier, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mars 1887, rendu dans l'affaire de Mme Geo ge Porteous, No 16 502 de la dite Cour, il sera vendu—

1° Une certaine portion de terre dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord, Tivoli Circle, St Charles et Calliope, mesurant au pied français, 120 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade de 104 pieds sur la rue Delord.

2° Un lot de terre dans le même ilet mesurant, au pied américain, 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 75 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Delord, 81 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre côté et ouvrant dans le fond d'une largeur de 42 pieds 7 pouces et 5 lignes.

3° Un lot de terre touchant le lot ci-dessus, mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli circle, 81 pieds et 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci-dessus, 93 pieds et 3 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci-dessous et 42 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond.

4° Un lot de terre touchant au lot ci dessus, mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli circle, 93 pieds et 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot ci-dessus, 98 pieds 2 pouces et une ligne de profondeur sur l'autre ligne, puis 17 pieds et 5 pouces sur une autre ligne, et 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond—le tout plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits terrains.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
15mars—15 25,31 avril7 15

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence en briques à deux corps de logis.**

Nos 379 et 381 rue Bienville, entre Prieur et Johnson.

Mary Ann Reynolds vs. John Reynolds et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 19 375.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins en vertu d'un ordre en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir—

La résidence en briques à deux étages avec deux corps de logis Nos 379 et 381 rue Bienville, dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson. Le lot mesure 47 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds. Le voisinage est bien amélioré et recherché par de bons locataires.

Conditions—Trois septième du prix de l'adjudication comptant et le reste des quatre septième du dit prix un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs divisés en coupons au gré des parties intéressées, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant intérêts à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final et le paiement des dits billets doit être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété par laquelle ils sont donnés, et les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets.

Les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour enforcer le paiement des dits billets du principal et intérêt et les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1887 en sus du prix de leurs adjudications et déposeront 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero jr., notaire.
1mars—1 12 19 26—2 av

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage No 276 rue Gasquet,** Entre Tonti et Rocheblave.

Succession de Mary Daly, femme décédée de Michael Burke.

No 19 271—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 février 1887 il sera vendu à l'encan la propriété ci-dessous, à savoir—

**Un cottage en bois à un étage,** No 276 rue Gasquet, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave. Le lot est désigné comme No 9 et mesure 27 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Gasquet sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bien amélioré.

**Conditions.**—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edward Bowen, Esq., notaire public.
Mars 1er—12 19,26—avril 2

**Résidence de choix pour famille.**

Coin des rues Dryades et St-André et quatre grands terrains près du nouveau Bassin.

**A. J. Ward fils et als vs leurs créanciers**

No. 19 209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI 26 mars 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1887, il sera vendu à l'encan le suivant, à savoir—

1° **La résidence en bois à deux étages** No ... rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Laurent, St André et Josephine. Le terrain comprend 2 lots désignés par les lettres A et B et sont contigus. Ils ont ensemble et mesurent ensemble 55 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Dryades 53 pieds 4 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, 121 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue St-André, et 141 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Josephine, et formant le coin des rues Dryades et St-André.

La bâtisse est retirée des deux rues, a une galerie devant et derrière, de grands corridors au long, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine et chambre à bain en bas et cinq chambres à coucher, cabinet de toilette en haut, grande et terme au-dessus d'un appartement en briques hangars, écurie, &c., et une belle cour pourjardin et pelouse.

On peut prendre possession de la propriété immédiatement.

2° **Quatre terrains de choix pour bâtir,** dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Dryades, Remparts, Julie et Delord,** désignés par les Nos 114, 115, 116 et 117 sont contigus les uns aux autres et mesurent ensemble 123 pieds 7 pouces de face à la rue Dryades, 80 pieds 1 pouce et 4 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds et 4 pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julie et 142 pieds 1 pouce et 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Delord. La contiguïté de cette propriété au Nouveau Bassin la rend avantageuse comme site pour un chantier de bois ou pour emmagasiner ou matériel pour bâtisse ou chemin.

**Conditions**—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant MM. Woulfe & Bowen, notaires.
22 fev—22—mars 5 12 19 26

**Le Eureka Rice Mill,**

Nos 128 et 130 rue des Magasins,

Sera vendu à l'encan en lots pour la convenance des acheteurs.

J. S. Moore & Cie. vs leurs créanciers.

No 19,565—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—Le MERCREDI, 16 mars 1887, à 11 heures du matin, au local, Nos 128 et 130 rue des Magasins, entre les rues Lafayette et Girod, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1887 et un ordre subséquent du 2 mars 1887, il sera vendu à l'encan—

**Le contenu du "Eureka Rice Mill"** qui consiste en partie de machines, bouilloires, arbres de couche, poulies, ceintures, élévateurs, éventails, cuves, balances, etc. le tout d'après un inventaire déposé et en lots à la convenance des acquéreurs.
Conditions—Comptant avant livraison.
4 mars—4 6 12 à date.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Maison en briques Nos. 32 et 34 rue Bourbon.**

Claire Leblond et als vs. Peter Montfort et al.

No 19,958—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine en vertu d'un jugement dans l'affaire ci-dessus rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, le 1er février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Douane et Bienville, mesurant 37 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 5 lignes, le tout au pied américain. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connu par les Nos. 32 et 34 rue Bourbon, la propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, avec billets hypothécaires, signés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés et divisés en coupons, s'il est nécessaire, portant un intérêt de sept pour cent par an jusqu'au paiement final, avec toutes les clauses usuelles de non aliénation, assurance sur les bâtisses et le transfert de la police au vendeur ou autres détenteurs des dits billets, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 fev—11,19,26—mars 5,12,19

L'Abeille de la
Bureaux : No 7

NOUVELLE
MARDI, 1

VAPE

COMPAGNIE
TRANSAT
Entre New
Les magnifiques
pour le continent
électriques) partiront
rivière du Nord, au
suit:
LA GASCOGNE,
LA CHAMPAGNE,
LA BOURGOGNE
Prix de
Première cabine (via
Deuxième classe
Billets aller et
Entrepont $20, avec
comprenant vin literie
Pour fret et passage,
61
P. S.—Chèques sur la
de Paris

LIGNE
POUR NEW
Partant
Cette ligne
KNICKERBOCKER
LOUISIANA.
Le steamer
art ra de son quai
ASSURANCE PAR
Passage—Cabine
Entrepont
Cette ligne prend du
ments pour Liverpool
Pour fret ou passage

Ligne régulière
Les
de la Red
partiront
cette date
Pour le Bayou
ces les débarcadères
Part tous les
Part tous et MARDIS
1er sept
MANDEVILLE
ABITA
LE ST
NEW CA
partira
trains au pied des
Mardi à l'arrivée du
Jeudi, à l'arrivée du train
Samedi à l'arrivée de
Brisur,
Lundi Madisonville à
Mercredi Old Landing à
Vendredi Old Landing à
Excursion tous les di
Fret reçu tous les jo
er la Ueville & N
W. G

CHEMINS
LOUISVILLE,
TEXAS R
MISSISSIPPI V

Cescent
67 et 69.
NOUVELLE
CAPITAL EN
A payé pour des pertes
LIONS de
Polices d'assurances
W. R. LYMAN
CHAS. H. DOLSEN
CHAS. E. RICE
Joseph Bowling
Geo W. Sentell
W. B. Conger,
U. Marinoni,
Harry L. Flenn,
J. J. Reiss,
Lucien Delery,
N. D. Wallace,
E. F. W. Bachman,
Wm. Garig,
John D. Fisher
Joseph Kohn,
Voir nos agents
Texas, le
10 juil 86—1an

FEUIL
No 38
L'ÉCAI
GEORGES
TROISIÈME

Un train de marc
gue, entrait, avec
dans la gare Saint
heures de l'après
On touchait au
printemps, environ
les événements qui
rant le cours de ce
Un temps clair,
charmant, à coup
désirer, pour
Tel n'était pas,
voyageur, qui se
d'un wagon de
L'air abuse, le
demeurait là sans
devait faire; le
sur les plaques
grand Paris par ce
venaient point à le
Le train était
depuis deux ou
mourait encore
même, le conduc
dans un
—Eh bien! dit
docteurs du train,
d'hui ou pour
L'homme répondit
gregnement
certainement pas
vouloir exprimer